

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Lucie's Legacy : la situation du handicap de l'enfant en Afrique scrutée à Libreville

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

“ITINÉRAIRE de l'enfant en situation de handicap en Afrique : état des lieux et perspectives”. C'est le thème du colloque international ouvert hier à Libreville dans la foulée des activités commémoratives du 15e anniversaire de la mort d'Édith Lucie Bongo Ondimba, ancienne première dame du Gabon. Ces petits êtres, atteints de handicap, quel qu'il soit, sur le continent, sont victimes d'ostracisme ou même de maltraitance multiforme. À défaut d'être sacrifié, ils sont abandonnés et considérés comme des enfants “porteurs de honte”. Si en Afrique le regard tend à changer grâce aux efforts des gouvernements qui s'investissent dans la prise en charge, beaucoup restent à faire. Au Gabon, le Code de l'enfant a pour objet la protection et la promotion des droits et libertés de ce dernier. M. Tsala Tsala, dans sa conférence inaugurale, n'a pas omis de préciser que les budgets des Affaires sociales sur ce continent sont de plus en plus bas. Pis, les financements des structures privées et des fondations deviennent insuffisants au fil des années, et les limites que rencontrent ces initiatives privées. Celles-ci sont très vite rattrapées par l'absence de moyens financiers, logistiques et même administratifs.

La directrice des Affaires sociales, de la Protection de l'enfance et de l'Assistance judiciaire, Linda Bongo Ondimba, a, quant à elle, fait état de la méconnaissance du corpus juridique en faveur des enfants vulnérables au Gabon.

“Il y a que ce Code, édité en 2019, est méconnu du public. Sa vulgarisation auprès des parents, magistrats et agents de police pourrait aider à la bonne prise en charge des enfants vulnérables et mettre chaque acteur devant ses responsabilités. Les parents démissionnaires qui délèguent toutes les charges à l'État, sous prétexte que seul le ministère doit pleinement s'occuper d'un enfant malade, les auteurs de barbaries et autres sur ces êtres doivent savoir qu'il y a des sanctions qu'ils encourent”, a fait savoir la magistrate.



Les premiers intervenants posant à l'ouverture du colloque



AG_Manifestation d'intérêt pour les services de Martelage et Descente de Cuvelages et Tubages à Assala Gabon S.A.

A. Aperçu des services :

Dans le cadre de l'exploration et de la production pétrolières, Assala Gabon S.A. (« Assala ») est à la recherche de prestataires dans la fourniture de services de Martelage et Descente de Cuvelages et Tubages pour des projets de forage et reconditionnement (Workover) de puits de pétrole.

Les services à fournir par l'entrepreneur seront regroupés comme indiqué ci-dessous :

1. Les services de Martelage ;
2. Les services de Martelage et Descente de Cuvelages et Tubages.

Cependant, le prestataire peut exprimer son intérêt pour les trois champs d'application ou uniquement ceux pour lesquels il dispose de l'expertise.

En conséquence, le prestataire de services doit disposer d'une capacité technique suffisante pour fournir, superviser et exécuter le service avec les normes de sécurité les plus élevées et conformément aux exigences HSE d'Assala.

Le service minimum doit inclure, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- La mise à disposition d'un personnel compétent et expérimenté ;
- La fourniture d'équipements et outillages certifiés pour le service ;
- La fourniture des équipements de manutention et service associés pour les prestations sollicitées ;
- La présentation de procédures écrites et explicites relatives à l'exécution des tâches requises dans le service.

B. Exigences minimales :

Pour couvrir ces besoins dans les services précités, Assala lance un appel à « Manifestation d'intérêt » afin d'évaluer et d'identifier les prestataires ayant des compétences techniques et une expérience avérée.

À cet effet, toutes les entreprises autochtones ou de droit gabonais qui sont intéressées et répondent aux critères du service minimum sont invitées à se manifester en nous indiquant et en nous soumettant leur dossier administratif et juridique constitué de :

Dossier A - Exigences administratives :

Être légalement immatriculé au Gabon :

- Statuts notariés ou déposés au procès-verbal d'un notaire pour les sociétés anonymes et les S.A.S, ou enregistrés et certifiés par l'ANPI pour les S.A.R.L. ;
- Copie de l'extrait du RCCM datant de moins de trois (3) mois ;
- Copie de la fiche Circuit délivrée par l'A.N.P.I. datée de moins de trois (3) mois et/ou correspondant à l'extrait RCCM fourni ;
- Copie de l'attestation d'imposition en cours de validité datant de moins de trois (3) mois ;
- Copie de l'attestation de sécurité sociale (CNSS et CNAMGS) en cours de validité datant de moins de trois (3) mois.

Dossier B - Exigences techniques :

- Avoir une activité principale dans les services et / ou activités connexes ;
- Avoir de 2 à 5 ans d'expérience dans le service, et 1 à 2 ans dans le secteur pétrolier et gazier ;
- Disposer d'un système HSE ou d'une culture HSE dont la performance est reconnue par l'industrie ;
- Disposer d'une base ou d'un entrepôt ayant la capacité de soutenir efficacement l'administration et les opérations de l'entrepreneur à Port-Gentil ;
- Liste des équipements disponibles, leurs spécifications et leurs certificats (si disponibles).

Si vous souhaitez participer, veuillez soumettre votre dossier complet comprenant les documents juridiques et administratifs, ainsi que les documents requis pour démontrer votre conformité en référence au service cité ci-dessus, à l'adresse électronique suivante : manifestationdinteret@assalaenergy.com avant le 3 avril 2024 à 16h00.

Veillez noter que la présente demande de manifestation d'intérêt a pour but d'identifier les ressources disponibles, qui peuvent fournir le service de Martelage et Descente de Cuvelages et Tubages.

Elle ne constitue pas un appel d'offres ou une soumission et n'est pas destinée à aboutir à l'attribution d'un contrat ou d'un bon de commande.

Assala se réserve le droit de décider de contacter ou non l'entreprise individuelle qui a manifesté son intérêt sur la base de cet avis, et toutes les entreprises intéressées sont priées d'en prendre connaissance.